

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 FEVRIER 2015

Conseillers présents : MM BRETON Christian ; FROGET Alain ; GIRARD Joris ; LOMBARD Yannick ; Jean-Pierre MENUT ; RICHIARDONE Robert ; Sébastien SIMION ; TOURTET Gilles ; MMES DELORME Christine ; DURAND Odile ; HARDON Jacqueline ; PIERROT Céline ; PINET Françoise ;
Absents représentés : Mr DEGASPERI Pascal (pouvoir à Alain FROGET)
 Absente : Julie GAY-PARA

Le compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Robert RICHIARDONE est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

COMMUNE

Section de fonctionnement :

Le résultat de l'exercice 2014 se traduit par un excédent propre de 164 782.58 €. Après incorporation de l'excédent antérieur de 2013, soit 496 752.17 € le résultat excédentaire s'élève à 661 534.75 €. Il faut noter que les travaux de voirie réalisés en fin d'année seront réglés sur le budget 2015. Au niveau de la cantine 6 395 repas ont été réglés au restaurateur. Les communes dont les enfants fréquentent l'école d'Aspres versent une subvention pour l'école et pour la cantine. Pour le premier trimestre de l'année scolaire le coût des activités périscolaires se monte à environ 280 €/enfant.

Dépenses	552 012.68 €
Recettes (avec excédent reporté)	1 213 547.43 €
Excédent	661 534.75 €

Section d'investissement :

Le résultat de l'exercice se traduit par un déficit de 111 692.66 €. Après incorporation du résultat de 2013, soit un excédent de 223 939.90 € le résultat excédentaire s'élève à 112 247.24 €. Il faut noter que le solde des subventions concernant l'aménagement de la traversée du village sont en attente de versement.

Dépenses	540 646.08 €
Recettes (avec excédent reporté)	652 893.32 €
Excédent	112 247.24 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents, (Mme le Maire n'a pas pris part au vote).

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement

Le résultat de l'exercice se traduit par un excédent de 5 840.48 €. Après incorporation du résultat de 2013, soit 42 666.28 € le solde excédentaire est de 48 506.76 €.

Dépenses	98 576.20 €
Recettes (avec excédent reporté)	147 082.96 €
Excédent	48 506.76 €

Section d'investissement

Les demandes de subvention pour la réfection des réseaux dans le cadre de l'aménagement de la traversée du village sont en attente de versement. Le résultat de l'exercice est déficitaire à hauteur de 24 258.58 €. Après incorporation du résultat de 2013, soit 42 707.39 le résultat se traduit par un excédent de 18 448.81 €.

Dépenses	125 144.53 €
Recettes (avec excédent reporté)	143 593.34 €
Excédent	18 448.81 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents (Mme le Maire n'a pas pris part au vote).

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

CAISSE DES ECOLES

Section de fonctionnement

Dépenses	12 217.53 €
Recettes (avec excédent reporté)	12 899.27 €
Excédent	681.74 €

Pas de section d'investissement pour ce budget.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents (Mme le Maire n'a pas pris part au vote).

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

CCAS

Budget en suspens, report de chiffres uniquement

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

Pour le vote des comptes administratifs le maire est sorti de la salle.

ONF

Monsieur FORTIER, agent ONF a pris ses fonctions sur le secteur en septembre dernier. Il présente au conseil municipal le bilan des actions menées en 2014 ainsi que le programme des travaux forestiers proposés sur la commune en 2015, notamment l'entretien de la forêt du Serre-Gras (sentier découverte) et les deux zones prévues pour l'affouage.

Madame le maire demande à Monsieur FORTIER d'apporter des précisions sur les parcelles situées sur les Eygaux, et sur lesquelles est envisagé le projet de réserves collinaires.

Il souligne que ce sont les plus belles parcelles de la commune, boisées de pins douglas plantés depuis environ 40 ans.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES

Des factures sont en attente de paiement. Ce budget fonctionne uniquement par le versement d'une subvention du budget de la commune. Aussi, dans l'attente du vote du budget primitif, il faut alimenter ce budget d'un montant de 500 €.

Accord à l'unanimité – délibération à prendre.

PARTICIPATION FINANCIERE POUR UN SEJOUR LINGUISTIQUE ET CULTUREL ORGANISE PAR LE COLLEGE DE VEYNES

Le collège de Veynes organise un séjour à Londres, quatre élèves de la commune participent au voyage. Le collège sollicite la commune pour une aide financière.

Les conseillers souhaitent avoir des renseignements complémentaires avant de se prononcer, notamment sur le coût demandé aux parents.

ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2014

Lors de la modification n°3 du PLU les termes « petite enfance » avaient été omis dans la désignation des opérations dans les emplacements réservés n°11 et 12. Le conseil municipal a décidé de lancer une modification simplifiée pour réactualiser le PLU. Cette modification a nécessité la publication d'un avis dans le Dauphiné. Coût de la publication 300 €.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à engager cette dépense d'investissement avant le vote du budget. Délibération à prendre.

ASSOCIATION SABELVIE

La demande de cette association avait été examinée lors du dernier conseil municipal qui avait souhaité obtenir des informations complémentaires sur son fonctionnement avant de se prononcer.

Pour répondre aux interrogations des conseillers l'association précise par courrier que son action est principalement basée sur des soins dispensés par une psychomotricienne qui interviendrait sur un large territoire.

Après un tour de table, les conseillers, à la majorité des membres présents ne sont pas favorables à apporter un soutien financier à cette association.

CONVENTION AVEC LE SERVICE REMPLACEMENT ET MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DU CENTRE DE GESTION DES HAUTES ALPES

A compter du 1^{er} mars un personnel du centre de gestion sera mis à disposition de la commune pour assurer le remplacement de Sabine ROUSTAN qui a quitté la commune.

Les conseillers, à l'unanimité, autorisent le maire à signer la convention - Délibération à prendre

G. Tourtet précise que lors du dernier conseil il avait été décidé d'augmenter le temps de travail de ce poste et de le porter à 21h30 hebdomadaire. Après réflexion les élus ont souhaité augmenter ce temps de travail et de le porter à 28 heures semaine. Certains élus considèrent qu'un agent de cadre A conviendrait mieux pour encadrer l'équipe administrative.

Madame le Maire propose que le conseil se positionne sur ce recrutement.

Après un tour de table il est décidé, à la majorité des membres présents de recruter un personnel de catégorie C pour 28 heures hebdomadaires. 10 pour – 4 conseillers sont favorables à recruter un cadre A.

Déclaration à faire sur le site emploi territorial et délibération à prendre.

Madame le maire rappelle que Madame PIRAS a été promue au cadre de rédacteur, catégorie B. Sa nomination dans ce grade sera proposée au conseil après le recrutement du cadre C.

Pour une meilleure organisation du service administratif des fiches de poste seront redéfinies.

CONVENTION A PASSER AVEC LE SYME 05 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RD1075 ET DU PEYSSIER

Une convention a déjà été passée avec le SYME 05 dans le cadre de la première tranche de l'aménagement de la traversée du village pour l'enfouissement des lignes. Le syndicat d'électrification propose à la commune deux autres conventions dans le cadre de la deuxième tranche de travaux de la RD1075. Programme environnement 27 574.50 € - Programme sécurisation 35 011.68 €

Au regard des coûts les conseillers considèrent qu'il est nécessaire d'examiner si le budget 2015 permet la prise en compte de ces dépenses.

ADOPTION DU REGLEMENT DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le règlement du service en alimentation en eau potable avait été élaboré en 1996. Il convenait de le réactualiser. Ce règlement a pour objet de définir les conditions et modalités suivant lesquelles est accordé l'usage de l'eau du réseau de distribution sur l'ensemble du territoire communal.

Le règlement du service d'assainissement collectif a pour objet de définir les conditions et les modalités auxquelles est soumis le déversement des eaux dans les réseaux d'assainissement collectifs.

Accord à l'unanimité des membres présents. Délibération qui adopte ces deux règlements.

LANCEMENT DES APPELS D'OFFRES POUR LA CONSULTATION DES ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION

Le planning du bureau d'études propose le début des travaux de la construction de la station d'épuration en juillet. La consultation des entreprises doit se faire en amont au moins 3 mois avant.

Madame le maire propose au conseil de l'autoriser à lancer un appel d'offres pour consultation des entreprises. Accord à l'unanimité.

ACHAT DE PARCELLES POUR LA REALISATION DE LA STATION D'EPURATION

L'acquisition d'une partie des parcelles appartenant à Monsieur BASSET Sébastien est nécessaire à la réalisation de la station d'épuration, soit 4 546 m².

Madame le maire indique que l'arrêté qui détermine le barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles fixe le prix à 0.88 € le m2. Elle a proposé à Monsieur BASSET d'acquérir ces terrains à 0.90 €/m2 ; il a accepté.

Accord à l'unanimité des membres présents – délibération à prendre.

CONVENTION A PASSER AVEC LE CENTRE DE GESTION DANS LE CADRE D'UNE MISSION « ACCESSIBILITE DES LOCAUX DE TRAVAIL ET DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC »

Dès le 1^{er} janvier 2015, tous les établissements recevant du public de la 1^{ère} à la 5^{ème} catégorie devront être accessibles aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. A défaut la collectivité devra mettre en œuvre un Agenda d'Accessibilité Programmée indiquant les points noirs et les mesures prévues pour y remédier sur les 3 ou 6 prochaines années, à déposer en préfecture avant les 26 septembre 2015. Face à l'ampleur de cette nouvelle réglementation le centre de gestion a souhaité lancer une démarche d'accompagnement des collectivités.

Madame le maire a fait appel à un personnel du centre de gestion pour effectuer un état des lieux des bâtiments communaux et faire des propositions de travaux. La prestation du centre de gestion s'élèverait à 4 805 €.

Accord du conseil pour signer le devis d'intervention et la convention avec le centre de gestion.

PRISE D'UN ARRETE PRESCRIVANT L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Les riverains de la voie publique sont tenus de maintenir toute l'année en état de propreté les trottoirs et caniveaux se trouvant devant leurs immeubles. Dans les temps de neige ou de verglas, les propriétaires ou locataires devront participer au déneigement. Cet arrêté sera diffusé dans la gazette.

DEMANDE DE REALISATION D'UN FOUR BANAL POUR L'ASSOCIATION « CONFRERIE DE ST GERAUD D'ASPERIS »

L'association a le souhait de réaliser un four banal qui serait apposé contre le mur appartenant à Monsieur FEE au fond du square situé en face de la mairie. La commune pourrait prendre en charge les fournitures et les travaux seraient effectués par l'association, une autorisation d'urbanisme devra être déposée en mairie.

Accord du conseil sur le principe. Concernant sa participation financière, le conseil se prononcera en fonction des devis et au regard de ses possibilités budgétaires.

La réalisation de ce four peut être un atout pour le tourisme.

QUESTIONS DIVERSES

COURRIER DE MADAME CATHERINE RENARD

Elle a été victime d'un accident en sortant de chez elle à cause d'une mauvaise visibilité due au platane. La question de la suppression de cet arbre se pose.

Sébastien SIMION informe qu'il est nécessaire de demander l'avis au conseil général qui en est propriétaire. Des conseillers iront sur place pour vérifier si la pose d'un panneau miroir pourrait solutionner le problème.

COURRIER DU SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DES HAUTES-ALPES

L'ouverture du marché de l'énergie s'accélère avec la disparition prochaine des tarifs réglementés de vente de l'électricité. Cette modification tarifaire imposera aux communes de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité. Il convient de quantifier les types de tarifs et les utilisations d'électricité en fonction des périodes.

Madame le maire propose de mandater le SYME05 pour recenser l'ensemble des données.

Accord du conseil.

BIBLIOTHEQUE

Madame le maire propose d'ajouter ce sujet à l'ordre du jour. En effet, il convient de modifier la convention de collaboration passée avec la bibliothèque départementale car Monsieur Alain FROGET s'est proposé pour remplacer Madame CADO en qualité de responsable de la bibliothèque communale.

Accord du conseil.

Monsieur Christian BRETON informe l'assistance que la banderole signalant le marché du samedi matin n'est plus utilisable.

Madame Jacqueline HARDON demande à déplacer la barrière (route barrée) un peu plus en bas de la grand rue pour éviter que les voitures s'engagent et signale que des voitures sont souvent stationnées en face du magasin « Kironome ».

Un représentant de l'association SABELVIE apporte des informations sur le fonctionnement de l'association.

Une rencontre sera programmée avec C.Delorme.

Monsieur Paul Mehay souhaite connaître la position du conseil sur le projet des réserves collinaires suite à la réunion de l'ASA.

Les conseillers n'ont pas encore eu connaissance de l'avis de l'ASA. Compte tenu de l'importance de ce projet la décision ne peut pas se prendre rapidement, la population est informée mais il n'y a pas eu d'écrits en retour.

En tout état de cause le projet ne se réalisera pas si le conseil municipal n'est pas favorable.

Monsieur R. Gueyraud signale le mauvais état de l'allée centrale du cimetière et du portail.

Monsieur R.Richiardone souhaiterait que les employés aillent saler aussi au cimetière afin que les personnes puissent se recueillir et qu'ils installent un banc pour les boulistes.

Séance levée à 20 heures.